

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 66 (1940)
Heft: 19

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 20.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

au domaine de l'utopie s'imposeront d'eux-mêmes : tel celui de l'accumulation des excédents estivaux d'énergie hydro-électrique sous forme de chaleur en vue de leur utilisation en hiver.¹

Il est, en outre, une source d'énergie qu'il ne faut pas perdre de vue ; c'est celle de la main-d'œuvre et de ses cadres. C'est, peut-être, la plus importante parce qu'elle conditionne et dirige l'emploi de toutes les autres énergies. Un plan national d'utilisation de l'énergie qui négligerait ce facteur essentiel serait forcément incomplet. Le chômage représente le plus grave gaspillage d'énergie que puisse envisager un pays, aussi fait-on de grands efforts pour le résorber.

Dès lors, entre deux méthodes de production d'énergie équivalentes, on devra préférer celle qui utilise le mieux les ressources nationales sous toutes leurs formes. C'est pourquoi à la notion de restriction on substituera nécessairement la notion d'économie.

Fribourg, le 8 septembre 1940.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Communiqué du Comité central.

M. le conseiller fédéral Stampfli, chef du Département de l'économie publique, a reçu le 30 août une délégation de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (MM. Neeser, président, Blattner, Grämiger, Soutter). La S. I. A. a présenté des propositions sur l'organisation de l'action pour la création de possibilités de travail visant à une coordination des mesures sur le plan fédéral. L'action pour les possibilités de travail doit s'appuyer avant tout sur les cantons mais la S. I. A. estime nécessaire de placer ces mesures sous l'autorité unique d'un délégué disposant des pouvoirs suffisants et dépendant directement du chef du Département. La S. I. A. a également présenté une série de propositions concernant la préparation et l'exécution technique des possibilités de travail.

Zurich, le 3 septembre 1940.

Le Comité central.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES (SECTION SIA)

[Commission des occasions de travail.

La commission mandatée par la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes pour étudier la création d'occasions de travail pour les ingénieurs et les architectes est en mesure aujourd'hui de donner connaissance des premiers résultats acquis par elle.

Sur le plan cantonal, la commission a été mise au courant par M. Ch. Richard, chef de l'Office cantonal du travail, du mécanisme des subsides et des conditions dans lesquelles l'Etat et la Confédération pourront accorder des crédits destinés à parer au chômage dans les professions techniques. D'autre part, M. Edmond Virieux, architecte cantonal, présentera une série d'objets pouvant donner lieu à des études immédiates.

A Lausanne, grâce à la part très grande que M. le Directeur des travaux Jean Peitrequin a prise aux délibérations de la commission, les données du problème ont d'emblée été fixées très exactement. Un rapport vient d'être envoyé par la commission à la Municipalité et tout porte à croire qu'il sera tenu compte des conclusions de ce rapport dans le préavis que la Municipalité présentera à la rentrée au Conseil communal. Ce rapport prévoit une série d'objets (bâtiments et urbanisme) dont l'étude pourrait se faire cet hiver et qui, tout en donnant une occupation des plus intéressantes aux architectes de la place, permettra à la Ville d'obtenir à moindres frais (l'Etat et la Confédération accordant leurs subventions) des études qui seront à leur tour des occasions de travail pour toutes les branches du bâtiment et des travaux publics.

¹ Voir Bulletin ASE du 26 juillet 1940, p. 317.

Dans les autres régions du canton, sur l'initiative de la commission, des conférences réunissant les autorités locales et nos collègues architectes et ingénieurs de la région ont été organisées. M. A. Pilet, président de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes s'y est rendu pour donner connaissance des principes de notre action. Des comités locaux se sont constitués sous la direction de nos délégués. Ils étudient de leur côté les programmes d'études et leurs rapports sont en préparation. Ces études porteront vraisemblablement sur de nombreux plans d'extension, sur des corrections de routes, de rivières, sur l'établissement de réseaux d'égouts ainsi que sur un certain nombre de bâtiments scolaires. D'autres conférences sont prévues dans de nouvelles localités et la commission pense avoir en main tous les rapports dans le courant du mois d'octobre.

Partout les autorités se sont montrées fort compréhensives et l'action engagée paraît s'acheminer vers d'heureuses solutions.

Conférences relatives à la corrosion.

C'est devant un auditoire de plus de cent cinquante personnes représentant les milieux les plus divers de la technique et de notre industrie suisse que furent données, le samedi 14 septembre écoulé, à l'Université de Lausanne, sous la présidence de M. le professeur A. Dumas, directeur du Laboratoire d'essai des matériaux de l'Ecole d'ingénieurs, sept conférences relatives aux problèmes de la corrosion. Ces exposés feront l'objet de publications ultérieures dans le *Bulletin technique*. Nous tenons à relever dans ce numéro le brillant succès remporté par cette manifestation dont il y a lieu de féliciter grandement les organisateurs et conférenciers.

Cette rencontre avait lieu sous le patronage de l'Office fédéral de guerre pour l'industrie et le travail, (Service de M. Vogel, ingénieur).



ZURICH, Tiefenhöfe 11 - Tél. 35426. - Télégramme: INGÉNIEUR ZURICH.

Emplois vacants :

Section mécanique :

529. *Ingénieur ou technicien.* Fabrication d'articles en bois et métal. Commerce et calcul. Suisse orientale.

531. *Jeune ingénieur mécanicien.* Essais de rentabilité, calculs statiques, etc. Suisse orientale.

535. *Ingénieur électricien diplômé.* Langue maternelle française avec connaissance solides de l'allemand. Zurich.

545. *Chimiste* pouvant se charger des travaux de laboratoire et diriger l'exploitation d'une fabrique d'amidon. Le propriétaire est de nationalité suisse. Pérou (Amérique du Sud).

Sont pourvus les numéros : 1939 : 1035, 1045, — 1940 : 173, 177, 185, 193, 295, 373, 385, 431, 479, 487, 493, 511.

Section bâtiment et génie civil :

602. *Technicien.* Construction de routes. Piquetage et direction des chantiers. Entreprise de la Suisse centrale.

604. *Technicien.* Béton armé et technique municipale. Ingénieur communal, proximité de Zurich.

606. *Jeune ingénieur.* Constructions en béton armé. Bureau d'ingénieur de Suisse orientale.

612. *Architecte ou technicien diplômé,* bon dessinateur, projets, perspectives, devis, etc. Edifices d'une certaine importance. Bureau d'architecte de la Suisse centrale.

616. *Ingénieur civil.* Essais des matériaux de construction (ciment, béton, bois, roche, sable, gravier, argile, chaux, acier). Détermination des caractéristiques du sol quant à son utilisation pour les fondations de bâtiments d'une certaine importance. Organisation de laboratoires. Connaissance des machines et appareils nécessaires. Interprétation scientifique des résultats des essais.

618. *Ingénieur civil.* Capable de créer et d'assumer la direction d'un service hydrologique. Observations devant servir de bases à l'élaboration de projets pour la réalisation de constructions hydrauliques.

Concerne : Place n^{os} 616 et 618. Durée du contrat 3 ans. Voyage d'aller payé, et à l'expiration du contrat également voyage du retour payé. Paiement en dollars U.S.A. plus augmentation en monnaie du pays pour frais de logement. Gouvernement d'un Etat de l'Asie centrale.

Sont pourvus les numéros : 1940 : 418, 200, 412, 416, 582, 584.